

Mise en ligne : 19 janvier 2014.
Dernière modification : 3 août 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TONKIN : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cotonniere_du_Tonkin.pdf usine de Haïphong

1911 : la Société cotonnière du Tonkin, de Nam-Dinh, reprend la Société cotonnière de l'Indochine, de Haïphong.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cotonniere_de_l_Indochine.pdf

(Les Archives commerciales de la France, 19 avril 1911)

Vendeur :

Soc. cotonnière de l'Indo-Chine.

Acquéreur :

Soc. cotonnière du Tonkin.

Domicile élu pour les oppositions :

Constantin, notaire, 9, Boissy-d'Anglas.

Entrée en jouissance : de suite.

Fonds vendu :

Apport d'un fonds de filature de coton à Haïphong.

Le résident supérieur Destenay visite Haïphong
(L'Avenir du Tonkin, 20 janvier 1913)

M. DESTENAY À HAÏPHONG. — M. Destenay, résident supérieur, accompagné de MM. Tournois et Vérignon, a quitté ce matin, à 7 h. 30, en automobile, la résidence-mairie. et s'est rendu à l'usine de la Société cotonnière, qu'il avait projeté de visiter en détail.

À la Société cotonnière. — Reçu par M. Lemoine, directeur de la société, M. Destenay a parcouru les superbes installations de l'usine, suivant les cotons depuis leur sortie des balles jusqu'à la mise en écheveau des filés, en passant par les mélangeuses, qui battent ensemble les cotons de diverges origines, les cardeuses qui les débarrassent de toutes les impuretés, les étireuses qui les mettent en gros cordons qui vont de machine en machine, s'amincissant peu à peu pour arriver à former les fils qui seront répandus dans le commerce.

M. Destenay s'est vivement intéressé à cette visite et a suivi avec attention les détails techniques qui lui étaient fournis par M. Lemoine et M. Valdenmeyer.

.....

Chronique de Haïphong
(L'Avenir du Tonkin, 17 mai 1913)

AGRESSION. — Il y a deux Jours, M. Lemoine, directeur de la Cotonnière, revenait du Lach-Tray en automobile par la route circulaire, quand, en arrivant à hauteur de la dernière pagode, il fut assailli à coups de pierre par des Annamites qui prirent aussitôt la fuite.

Une enquête est ouverte.

Chronique de Haïphong
VOYAGE DU GÉNÉRAL TSAÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 octobre 1913)

[...] Rentré à l'hôtel, il y a été pris en automobile par M. Tournois, ainsi que M. Tcheng, délégué du ministère des affaires étrangères au Yunnan, et son chef d'état-major avec lesquels il se rendit à l'usine de la Société Cotonnière.

Reçus par MM. Daudeuf et Wallenmeyer, ces messieurs ont visité l'usine en détail et se sont fait expliquer, vivement intéressés, son fonctionnement. [...]

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TONKIN
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 80)

Siège social: 19, rue d'Aumale, Paris.

Sièges d'exploitation : Haïphong, Nam-dinh, Hanoi.

Usine de Haïphong

MM. DUPRÉ, administrateur-délégué ;

BAUDEUF ¹, fondé de pouvoirs ;

HOERLER, ingénieur ;

POTHIER, comptable ;

SEDAT, aide-comptable.

Les grands centres du Commerce et de l'Industrie au Tonkin
HAIPHONG
par H. CUCHEROUSET.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 septembre 1918)

[...] Nous ne parlerons pas, dans cet article, de la filature de coton, qui doit être transportée prochainement à Nam-dinh, où la Société cotonnière réunit toutes ses usines. [...]

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TONKIN
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 78)

Siège social : 19, rue d'Aumale, Paris

¹ Probablement Léon Joseph Baudeuf : ancien comptable de la Ferme de l'opium, ancien administrateur des Distilleries de l'Indochine et de sa filiale chinoise, la Société asiatique des boissons indigènes (usine à Hankéou).

Sièges d'exploitation : Haïphong, Nam-dinh, Hanoi
Usine de Haïphong

MM. DUPRÉ, administrateur-délégué ;
LANDRIAU, fondé de pouvoirs ;
GEYER, comptable.

VISITE DE HAÏPHONG PAR M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL P.I. BAUDOUIN (suite).
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mai 1922, p. 1, col. 4-5)

La visite à la Cotonnière, présentée par M. Marchand, directeur, à MM. le gouverneur général et le résident-maire devait retenir ces derniers, hier lundi, jusqu'à midi vingt. Ceci du moins prouvait quel intérêt offre une firme en pleine voie de prospérité.

.....

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
LA MISSION DE PROPAGANDE VISITE LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 avril 1923)

.....
Ce fut ensuite le tour de la Cotonnière où ils furent reçus par MM. Zurcher et Baille [Bayle].

Mission parlementaire
(*Les Annales coloniales*, 3 mai 1923)

Haïphong
[...] Dans la journée, la mission [conduite par Valude] avait visité la Cotonnière, l'usine de la Société de Chimie d'Extrême-Orient et les Docks de la Chambre de commerce. [...]

[LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL MERLIN VISITE HAÏPHONG AU PAS DE CHARGE]
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 octobre 1923)

.....
Après avoir, passé par les divers centres de fabrication de l'usine, les personnes du cortège se rendent à la Cotonnière où elles sont reçues par M. Landriau, directeur général ; Zurcher, directeur technique, et Bayle, agent commercial.

.....

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 mars 1924)

INCENDIE. — Dimanche vers 6 h. 30, M. Bayle, chef de la comptabilité de la Société Cotonnière, effectuait une tournée d'inspection à travers les magasins de l'usine, lorsque, voulant ouvrir celui situé à l'angle Est, près de la rue de Belgique, notre concitoyen fut aveuglé par les bouffées d'une fumée qui emplissait tout l'entrepôt.

Ce magasin n'avait pas été ouvert depuis plusieurs jours ; le feu qui, vraisemblablement, couvait depuis quelque temps parmi les balles de coton se déclara subitement et avec une vive intensité par l'effet du courant d'air produit lors de l'ouverture de la porte. [M. Bayle fit immédiatement mettre en batterie les pompes de l'usine, mais les tuyaux ne purent supporter la pression de l'eau et la plupart crevaient.](#) On dut procéder au premier sauvetage à l'aide de seaux d'eau jetés sur un immense brasier formé de plus de 1.600 balles de coton. Les divers pompes de la ville arrivèrent, celles du 9^e colonial et du 2^e T.T., celle de la milice, des postes de police de la rue Paul-Doumer et du quartier Chinois, de l'intendance, de l'artillerie, de la congrégation de Canton, [excepté la motopompe en panne](#) de moteur dans le cailloutis de la rue de Lyon, où elle resta une heure et n'arriva à la Cotonnière que pour s'embourber par deux fois, et crever sur son passage plusieurs tuyaux de pompe, entre autres ceux des pompes de la garde indigène et de la Congrégation de Canton.

La motopompe ne put être mise en batterie à cause d'une panne de moteur.

La petite pompe à moteur de la ville, arrivée, il est vrai, un peu tard, rendit néanmoins de grands services pour circonscrire l'incendie et protéger un lot important de balles de coton qui se trouvait dans ce même magasin, séparé par un espace de quelques mètres du brasier.

L'incendie ne put être circonscrit que vers minuit.

Une partie de la toiture du bâtiment est complètement détruite. Le corps même de la construction, en ciment armé, a résisté au feu.

Les dégâts se montent à environ 3.000.000 de francs, dont 2.500.000 pour le coton lui-même. Ils sont couverts par la compagnie d'assurances de Londres le « North British and Mercantile Insurance Company Ltd ».

Les pompes restèrent sur les lieux toujours en action pendant la journée du 24 mais, afin de noyer complètement les décombres, travail qui demande encore de longues heures.

Se sont particulièrement distingués au cours du sinistre : tout d'abord M. Bayle, dont l'activité et le dévouement ont fait l'admiration de tous ; M. Collin, de la Société des ateliers maritimes, ainsi que M. Perron, de la même société ; M. Daviet, agent de police ; Gosse, capitaine du 2^e T. T., et les militaires européens et indigènes de la garnison qui sont dignes de tous éloges ; M. l'officier d'administration Antoni, le personnel de l'intendance, les miliciens, M. Chodzko, contrôleur du service des eaux ; MM. Lambert, [ligne illisible] Laye, et bon nombre d'autres personnes dont nous regrettons d'ignorer les noms.

Parmi les Européens qui se trouvaient sur les lieux du sinistre, nous avons remarqué : MM. le résident-maire Krautheimer ; Mathée, directeur de la C. C. N. E. O ; de Ligondès et Arnaud, de la même Compagnie ; M. Perrynd, de la Société Cotonnière de Nam-Dinh ; MM. Grémeaux et Bernard, commissaires de police ; Moison, Denoual, Suffren, Giounet, Vidal, Deschamps, Baptendier, Deschartre, Maglioli, Cuneo, Schu, de la police ; Peyron Jean, Cristiani et Masset, de la Sûreté, etc., etc.

M. Zurcher, ingénieur de la Cotonnière, qui suit le traitement antirabique à Hanoï, est descendu dans le coûtant de la nuit.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TONKIN

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mars 1924)

La SOCIÉTÉ COTONNIÈRE du TONKIN adresse ses plus vils remerciements à tous ceux qui lui ont prêté aide, lors de l'incendie qui a éclaté dans un de ses magasins le dimanche 23 mars.

Ses remerciements vont tout particulièrement à Monsieur le résident-maire de Haïphong, et au personnel de la moto-pompe municipale, à monsieur le capitaine Gosse, adjudant-major de garnison, à monsieur le capitaine Antony et à tous les militaires agissant sous leurs ordres et qui ont été superbes d'entrain et de bonne volonté ; à monsieur l'inspecteur de la Garde indigène Gros et à ses miliciens, qui arrivèrent des premiers sur les lieux de l'incendie.

La Société cotonnière du Tonkin n'oublie pas dans sa gratitude, monsieur Daviet, fonctionnaire de la police municipale, et messieurs Durand, Collin et Charrion, des Ateliers Maritimes, qui, dès le début du sinistre, apportèrent leur précieux concours au personnel de son usine de Haiphong.

À tous encore merci.

Haiphong, le 25 mars 1924.

Pour la SOCIÉTÉ COTONNIÈRE du TONKIN
Le directeur général,
Signé : Paul Landriau.

TONKIN
Haïphong
(*Les Annales coloniales*, 10 avril 1924)

[...] la Cotonnière [emploie] un millier d'Annamites. [...]

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 25 mai 1924)

Un incendie fait pour 3 millions de dégâts. à la cotonnière de Haïphong.

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TONKIN
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-57)

Siège social à Nam-dinh (Tonkin)
Usines à Nam-dinh et Haïphong.
Usine de Haïphong

MM. ZURCHER, directeur technique ; FOHRER, contremaître chef ; WALDER, agent commercial.

VISITE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL VARENNE
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mars 1926)

.....

Les autos emmenèrent tout le monde vers l'usine de la Société Cotonnière, où messieurs Marchand, directeur, Aubert Deur, fondé de pouvoirs, et Zurcher, directeur technique, font les honneurs de cette vaste usine et conduisent les visiteurs à travers tous les ateliers, depuis celui où le coton est sorti des balles, nettoyé et cardé jusqu'aux ateliers de filature où des milliers de broches tournent sans arrêt et aux étuves où les fils de coton à la vapeur à haute pression, ainsi qu'aux instruments de précision d'épreuve des fils.

La visite de ces vastes ateliers terminée, on se rendit chez le directeur où les visiteurs prirent un coup de champagne, puis ensuite le gouverneur général, accompagné de M. Robin, de M. Clerc et du capitaine Schérer, se rendit à la résidence-mairie pour le déjeuner. [...]

TONKIN

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 juin 1927)

Le choléra atteint aussi la population européenne : dans la même journée, M. Laplagne, son fils et Mme Vergnier sont morts à Hanoi ; M^{me} Iribarne est décédée à Hung-Yen ; M^{me} Bessey de Boissy, femme du gérant de l'entrepôt de la distillerie d'Hai-Duong, est morte à Haïphong. [M. Zurcher, directeur technique de la Cotonnière de Namdinh, est mort aussi du choléra à Haïphong.](#)

LES BAGARRES DE HAÏPHONG

POGROM ANTI-CHINOIS

(L'Écho annamite, 31 août 1927)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Haiphong_vs_Chinois-1927.pdf

De France-Indochine.

.....
Plusieurs autos occupées par des Chinois furent bombardées des briques, une auto se dirigeant vers Haly, conduite par un Européen de la Société cotonnière, en compagnie de ses amis et de 2 employés de nationalité chinoise, dût son salut à l'intervention du chef de poste de Haly et d'une patrouille militaire.

ON DIT

(Le Colon français républicain, 27 juin 1929)

Que le tribunal correctionnel de Haïphong. s'est montré sévère contre les grévistes de la verrerie et qu'il aura la même attitude contre les nommés Nguyễn-van-Ty dit Ty-Gu, Vu-van-Quy, Pham-van-Thinh dit Vuong, Nguyễn-van-Truc, dit Gô, Truong-van-Tràng et Dang-van-Luong, employé à la Cotonnière, meneurs d'une grève partielle d'ouvriers de cet établissement qui ont été déférés au Parquet pour infraction aux articles 414 et 415 du code pénal.

LA VILLE ET LA PROVINCE DE NAM-DINH

par H. Cucherousset

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 mars 1930)

[...] La Société Cotonnière [du Tonkin] possède une autre usine à Haïphong [...].

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 juin 1931)

ARRESTATION. — La police de la Sûreté a procédé à l'arrestation de plusieurs communistes dont cinq à la Cotonnière et un à la Société des Constructions mécaniques.

N° 1889
29 juil. 1935
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1943, p. 2995)

Arrêté autorisant la Société Cotonnière du Tonkin à substituer un appontement en béton armé à l'appontement en bois qu'elle utilise actuellement sur la rive droite du Cua-cam en aval des docks de Haïphong

Mariage
(*Chantecler*, 29 mars 1936, p. 6)

A été célébré à la mairie de Haïphong, jeudi après-midi à 16 heures, le mariage de Marcel Cadoret, fondé de pouvoirs de la Société cotonnière du Tonkin à Nam-dinh, et Suzanne Madeleine Ehrhardt, domiciliés à Haïphong.

Témoins : Émile Marquart, directeur technique, et André Veru, directeur commercial de la Société cotonnière à Haïphong.

AU TONKIN
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 23 janvier 1937)

La grève des tailleurs de Hanoï, commencée depuis plusieurs jours dans les grandes maisons, s'étend aux petits patrons annamites. Les ouvriers chapeliers se sont également mis en grève. Tous réclament une augmentation de 40%, le repos hebdomadaire et un congé annuel de quinze jours.

Les tailleurs de Haïphong ont arrêté le travail.

Une grève à aussi été déclarée à la Cotonnière de Haïphong ; elle touche un millier d'ouvriers.

Ngo Van,
Viêt-nam (1920-1945), L'Insomniaque, 1995, 450 p.

[235] Au Tonkin et même en Annam, on assista à la même poussée de revendications : en janvier et février [1937], un millier de grévistes de la Cotonnière de Haiphong, quatre mille à celle de Namdinh, deux mille dans les cordonneries de Hanoi et banlieue, des centaines dans les ateliers artisanaux, chez les confectionneurs de Hanoi, Haiphong, Huê, chez les chapeliers, les malliers, etc. Toujours pour une paie de quelques sous de plus, mais aussi pour le repos hebdomadaire, les congés payés, choses dues après le décret de décembre, qui restaient lettre morte.

HAÏPHONG
LES CONFLITS OUVRIERS
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 janvier 1937)

.....
La grève des ouvriers de la Cotonnière est effective. Après une discussion qui a duré près d'une heure dans les bureaux de la mairie, les délégués ouvriers ont opposé aux propositions patronales des suggestions dans lesquelles ils maintenaient leur point de vue, lequel est déjà connu.

HAÏPHONG
LES CONFLITS OUVRIERS
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 janvier 1937)

Le fait saillant de la journée a été la fin de la grève des ouvriers de la Cotonnière. Une dernière entrevue, qui a eu lieu hier, a été décisive. La Direction a accordé une augmentation deux cents par jour et par ouvrier. La journée de 8 h. sera appliquée après les fêtes du Têt.

Le maraîchers ont repris leur commerce et la vente des légumes a été presque normale ce main ; quant aux prix, il ne semble pas qu'une hausse puisse les affecter, puisque les arrivages au grand marché sont assez importants. Ils ont demandé à M. le Maire une diminution des taxes.

La grève des ouvriers tailleurs pour la confection européenne ainsi que celle des ouvriers cordonniers est totale. Les pourparlers entre patrons et ouvriers continuent et, d'après certains renseignements, seraient dans la bonne voie.

Mariage
(*Chantecler*, 5 mai 1938, p. 6)
[pas de html. Saisi main]

Haiphong : mariage de M^{lle} Ng.-thi-My avec Jean Depré, employé de la Société cotonnière. Témoins : MM. Frédéric Walter et Louis Guillaume Gentil, retraités.

Robequain, *Géographie de l'Indochine*, 1939.

[313] La société a 30.000 broches à Haiphong, 54.000 à Nam Dinh.

Liste électorale des élections des
délégués au Conseil français des intérêts
économiques et financiers du Tonkin
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1939, p. 2091-2358)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/CIEF-Tonkin-1939.pdf

PROVINCE DE HAIPHONG

147 Delaunay Ferdinand Employé à la Société Cotonnière 56 ans Haïphong
160 Depré Jean Surveillant à la Société Cotonnière 31 ans Haïphong
501 Rouillon Georges Directeur de la Soc. Cotonnière 41 ans Haïphong

Grève
(*L'Écho annamite*, 24 mai 1939)

La Société Cotonnière de Haïphong a fermé ses portes, jusqu'à nouvel ordre, par suite de la grève de ses ouvriers, au nombre de cinq cents environ.

La grève de la Cotonnière à Haiphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 juin 1939)

3.000 ouvriers de la Cotonnière viennent de se mettre en grève. Parmi les grévistes 2.000 femmes et en dehors deux cents ci, secrétaires ou surveillants.

Le travail de l'usine se fait en trois équipes A, B et C. Chacune d'elles travaillant 8 heures. Le salaire journalier est de 0 \$ 18 pour les apprentis et de 0 \$ 25 pour les ouvriers (une prime de deux sous par jour est, en outre, accordée aux ouvriers qui n'ont pas eu d'absence pendant un mois consécutif. Avant que la grève n'éclate, les caï, secrétaires et surveillants avaient déjà bénéficié d'une augmentation de salaire.

Le 9 mai les ouvriers se sont mis en grève et quatre de leurs représentants sont allés déposer leurs revendications :

1°) Augmentation de salaire de 30 % avec maintien des indemnités supplémentaires en vigueur.

2°) Engagement, de la part de l'usine, à payer à l'avenir les salaires à dates fixes.

3°) Fourniture par l'infirmerie de l'usine de tous les médicaments dont l'usage est jugé nécessaire aux ouvriers.

4°) Application du salaire journalier à tous les ouvriers et suppression du salaire à la tâche.

Aussi le 16 mai, au moment où l'équipe C allait cesser le travail, les ouvriers arrêtaient les machines et aucun ouvrier des deux autres équipes ne vint continuer le travail. Les ateliers furent gaulés par la Sûreté et la Police. Le 17 mai, l'Inspecteur du Travail de Hanoï venait sur les lieux, puis le directeur de la Cotonnière de Nam-Dinh dont dépend la Cotonnière de Haïphong.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HAIPHONG (TONKIN)
LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
Année 1940

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} avril 1940, pp. 503-509)

1. — VILLE DE HAÏPHONG

90 Rouillon Georges Directeur de la Sté Cotonnière

DÉCISIONS PROVINCIALES N° 788
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1942, p. 967)

Par décision de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, Directeur du Port de Haiphong du 29 Août 1942.

Sont prorogées pour une nouvelle durée de cinq ans à compter du 1^{er} Juillet 1942.

1°) l'autorisation de conserver et d'utiliser sur la rive droite du Cua-càm, à Haiphong. au droit de sa propriété, un terre-plein de 767 m², arasé à la cote moyenne de (4.10), un épi en moëllons de 10 m. 00 de long sur 6 m. 00 de large, un appontement en bois de 8 m. 00 de long sur 5 m. 00 de large, avec escalier de 0,80 sur le côté amont, deux voies Décauville avec jonctions d'une longueur totale de 148 ml., y compris deux passages à niveau de 10 m.00 chacun, une grue fixe montée sur l'appontement et un lampadaire installé sur l'épi ; 2°) l'autorisation de substituer à l'appontement en bois un appontement en béton armé comprenant un avant-corps de 14 m. 00 de longueur sur 5 m.00 de largeur relié à l'épi existant par une passerelle d'une longueur totale de 35 m. 00 formée d'une partie de 14 m. 20 de longueur sur 6 m.00 de largeur avec escaliers latéraux et d'une seconde partie de 20 m. 80 de longueur sur 6 m. 20 de largeur ;

accordées à la Société Cotonnière du Tonkin par les arrêtés des 17 Décembre 1928 et 29 Juillet 1935.

La Société Cotonnière du Tonkin versera à la Caisse du Trésor de Haïphong une redevance annuelle de Neuf cent soixante trois piastres (963 \$ 00) qui sera payable par semestre et d'avance à compter du 1^{er} Juillet 1942.

Toutes les autres dispositions, clauses, conditions et réserves des arrêtés des 17 Décembre 1928 et 29 Juillet 1935 restent entièrement applicables à la présente autorisation.

Le Patriote poitevin (hebdo du PCF), 25 février 1950 :

Témoignage de Roger Régnier, de Solesme[s](2nd épisode) : Février 1946 : 9e DIC en campagne. Route monotone. Mitrillage gratuit d'une pagode. Mort de femmes et d'enfants. Mendiants. Le soldat Harloisan donne une boîte de lait concentré à une mère > mort de son bébé car elle lui a fait absorber toute la boîte. 9 mars 1946. Salaires dans une cotonnière de Haïphong :

15 cents, soit 4,20 F. pour 1 enfant

30 cents, soit 8,40 F. pour 1 femme

45 cents, soit 12,60 F. pour 1 homme

(tableau vieux de 2 ou 3 ans).
